



LA COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN

1982 - 2022



Décembre 2022

 www.commissionoceanindien.org

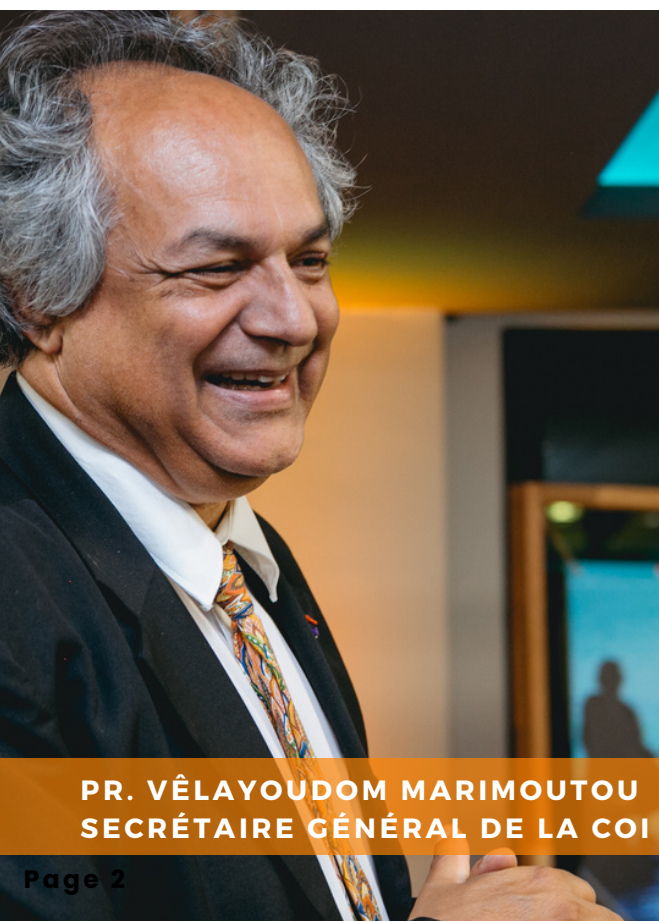
À PROPOS

LA COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale composée de 5 Etats membres : l'Union des Comores, la France au titre de La Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles.

Créée par la **Déclaration de Port-Louis** en 1982, la COI a été institutionnalisée aux Seychelles en 1984 par l'Accord général de coopération, plus connu comme "**l'Accord de Victoria**". Gagnant en attractivité et en stature diplomatique, la COI accueille depuis 2016 des **membres observateurs** : Chine, Japon, Inde, Organisation des Nations unies, Union européenne, Organisation internationale de la Francophonie, Ordre souverain de Malte.

Son objectif ? Défendre les spécificités de ses États membres sur les scènes continentale et internationale. Bénéficiant du soutien actif d'une dizaine de partenaires internationaux, la COI donne corps à la **solidarité régionale** à travers des projets de coopération couvrant peu ou prou les 17 objectifs de développement durable.



PR. VÉLAYOUDOM MARIMOUTOU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA COI

“ EN QUARANTE ANS, LA COI A TRADUIT EN ACTIONS LES VŒUX EXPRIMÉS DANS LA DÉCLARATION DE PORT-LOUIS. ELLE S'EST AFFIRMÉE COMME UN ACTEUR INCONTOURNABLE DU PAYSAGE RÉGIONAL ET COMME LE PORTE-VOIX NATUREL DES ÎLES D'AFRIQUE, AU-DELÀ DE SES SEULS ETATS MEMBRES. ELLE CONTINUERA D'ÊTRE L'OUTIL PREMIER D'UNE **SOLIDARITÉ AGISSANTE**. ELLE RESTERA TOUJOURS L'EXPRESSION INSTITUTIONNELLE D'UNE **INDIANOCÉANIE EN PARTAGE**, VULNÉRABLE PAR NATURE MAIS **AMBITIEUSE PAR CHOIX**. ”



LA DÉCLARATION DE PORT-LOUIS

21 DÉCEMBRE 1982

21 DÉCEMBRE 2022

40 ANS

L'ACTE FONDATEUR

21 décembre 1982 : la **Déclaration de Port-Louis** marque officiellement la **naissance de la Commission de l'océan Indien** et la volonté de collaborer pour le bien-être commun. Cette déclaration est le résultat d'échanges fructueux "*dans une ambiance de camaraderie et de fraternité*" qui ont posé les jalons d'une **coopération institutionnelle** inédite entre trois Etats insulaires du Sud-Ouest de l'océan Indien: Maurice, Madagascar et les Seychelles.

LES PÈRES FONDATEURS DE LA COI...



M. JEAN CLAUDE DE L'ESTRAC

*Ministre mauricien des
Affaires étrangères, du
Tourisme et de l'Emigration*



DR MAXIME FERRARI

*Ministre du Plan et des
Affaires étrangères des
Seychelles*



M CHRISTIAN RÉMI RICHARD

*Ministre des Affaires
étrangères de
Madagascar*

Photos d'archives "Le Mauricien"

La conférence de Port-Louis marque une étape importante dans la création d'un **espace de solidarité et de coopération** au travers d'une organisation chargée d'organiser des activités communes. Si la Commission est d'abord vue comme une "*structure légère*", il n'empêche que les pères fondateurs voient grand : "nous souhaitons que la coopération soit la plus large possible". En effet, les membres fondateurs souhaitent que la COI, nouvellement créée, puisse être un outil de coopération dans de nombreux secteurs pour le **développement économique, social, scientifique et industriel**.

"*Nous œuvrons pour la liberté, le bien-être et la sécurité du lendemain*", ont indiqué les chefs de la diplomatie.

Cette Commission suscite l'intérêt dès sa création : les Comores et La Réunion sont naturellement évoqués comme des adhérents en devenir. L'Europe, les Nations unies ou encore l'Australie montrent aussi leur intérêt à travailler avec la COI qui sera institutionnalisée en janvier 1984 par l'Accord de Victoria.

DEPUIS 1982... NOUS CONTINUONS À ÉCRIRE L'HISTOIRE



LE DEBUT D'UNE NOUVELLE ÈRE

“L'AVENIR APPARTIENT AUX **PAYS DE LA MER**”

M. JEAN CLAUDE DE L'ESTRAC

Chef de la diplomatie mauricienne



Longtemps, l'océan qui sépare nos îles était considéré comme une barrière, un obstacle. Insularité et isolement allaient de pair. En créant la COI, les membres fondateurs ont souhaité d'abord mettre en avant leurs similitudes et la possibilité d'un **destin commun**.

L'océan, dès lors, n'est plus une barrière mais un trait d'union, **un vaste champ d'opportunités**.

En effet, l'Indianocéanie se caractérise par une géographie insulaire et océanique. Ce sont plus de **5,5 millions de km² de zones économiques exclusives** que contrôlent les Etats membres de la COI.

Tout naturellement, la première génération de projets de la COI a notamment concerné la **gestion durable des ressources marines**. La **pêche durable**, la **connaissance scientifique des stocks halieutiques**, la **surveillance** ou encore la **formation de pêcheurs artisans**.

A cela se sont ajoutées les actions pour la **sécurité maritime et portuaire**, la **gestion intégrée des zones côtières**, le **suivi des récifs coralliens** ou encore l'**engagement communautaire et scientifique pour la résilience des écosystèmes** côtiers.

En fait, la COI a commencé à faire de l'**économie bleue** bien avant que le terme n'apparaisse!

Une large part des projets mis en œuvre par la COI ont ainsi concerné les espaces marins et côtiers. Parce que **nos îles sont des Etats-océan**. Parce que "*l'avenir appartient aux pays de la mer*".

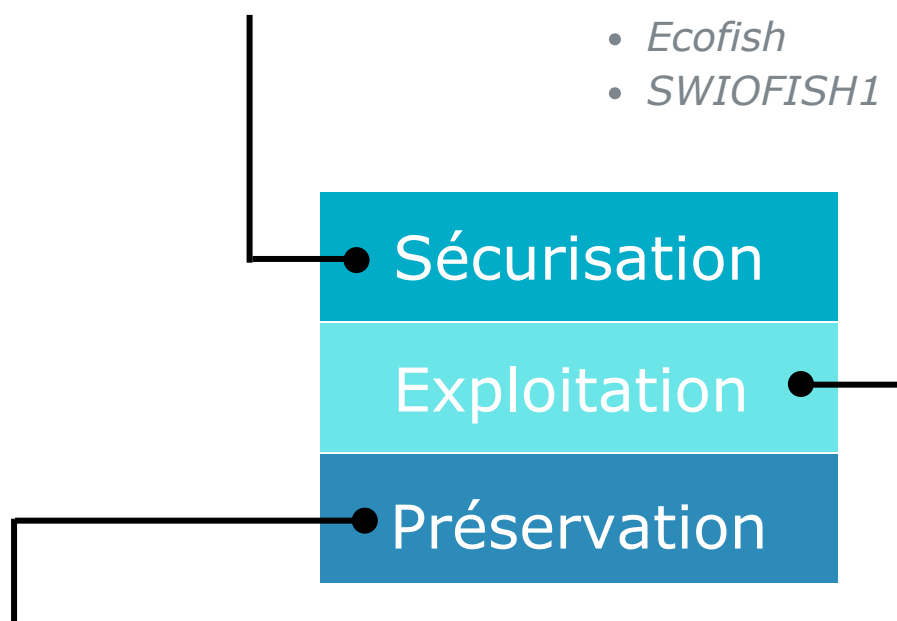


COMMISSION DE
L'OCEAN INDIEN

NOS PROJETS LIÉS À LA MER

- *Programme régional pour la promotion de la sécurité maritime*
- *Projet sécurité au port*

- *Programme régional de marquage des thons*
- *Programme régional de pêche 1 & 2*
- *Plan régional de surveillance des pêches*
- *Smartfish1 & Smartfish2*
- *Ecofish*
- *SWIOFISH1 & SWIOFISH2*



- *Réseau régional de suivi des récifs coralliens*
- *Programme de lutte contre les déversements d'hydrocarbures*
- *Gestion de la biodiversité marine, côtière et insulaire dans la région Afrique Orientale et océan Indien*
- *Programme régional de gestion durable de la zone côtière*
- *Réseau des aires marines protégées*
- *Autoroute maritime et prévention de la pollution*
- *Projet pilote régional sur la surveillance, le contrôle et le suivi des grands pélagiques migrants*
- *Autoroute maritime et prévention de la pollution marine et côtière*
- *Gestion des zones côtières dans les pays de la COI*
- *Expédition plastique océan Indien (EXPLOI)*
- *Résilience des écosystèmes marins et côtiers du sud-ouest de l'océan Indien*
- *Programme régional pour l'environnement*



“L’OCÉAN INDIEN, ZONE DE **PAIX** ET DE **COOPÉRATION**”

M. CHRISTIAN RÉMI RICHARD

*Ministre des Affaires étrangères
de Madagascar*

L'union fait la force. C'est en substance ce qui ressort de la Déclaration de Port-Louis. D'ailleurs, la conférence de Port-Louis s'inscrit dans un mouvement débuté par la résolution 2832 des Nations unies décrétant en 1970 de l'océan Indien comme **"zone de paix"** et poursuivi par les rencontres des partis progressistes de l'océan Indien quelques années après à Mahé et Antananarivo.

Dès la création de la COI, les pères fondateurs précisent qu'elle n'a pas vocation à devenir *"un organisme politique"*. Néanmoins, à travers la COI, *"nous serons soucieux de tout mettre en œuvre pour **assurer notre sécurité** tout en sauvegardant la souveraineté de chaque Etat"*, soulignent-ils.

La COI est ainsi une organisation de promotion de la paix et de la stabilité afin de faciliter le développement économique et social.

Ainsi, capitalisant sur l'engagement politique fort de ses Etats membres, la COI a investi le champ de la **promotion de la paix, de la médiation ou encore du renforcement des mécanismes régionaux de sécurité.**

Son rôle de proximité et sa valeur ajoutée sont particulièrement ressorties dans le processus de sortie de crise à Madagascar entre 2009 et 2013. L'action de la COI, qui a été une force de proposition écoutée et respectée, a été reconnue par les décideurs politiques de la Grande île ainsi que par les représentants de la communauté internationale.

Mieux, la COI est allée au-delà de ce qu'imaginaient les pères fondateurs en matière de sécurité. En effet, la COI a mis en place une **architecture régionale de sécurité maritime** articulée autour de deux centres régionaux et réunissant les Etats membres ainsi que le Kenya et Djibouti. Cette avancée notable de coopération pour la sécurité en mer est soutenue par l'Union européenne et profite de partenariats solides avec de nombreux acteurs régionaux et internationaux.



COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

UNE PENSÉE INTERNATIONALE

“ CETTE COOPÉRATION
DOIT ÊTRE
SANS LIMITE ”

DR MAXIME FERRARI

*Ministre du Plan et des Affaires
étrangères des Seychelles*



L'histoire de la COI a été marquée par l'adhésion de **deux nouveaux membres en 1986 : l'Union des Comores et la République française au titre de La Réunion**. Dès sa création, plusieurs acteurs de la communauté internationale avaient montré leur enthousiasme et leur intérêt à travailler avec la Commission, notamment la Communauté économique européenne d'alors, les Agences des Nations unies, l'Australie ou encore la Suède. D'ailleurs, c'est l'Europe qui est devenue le premier partenaire de la COI.

Avec une attractivité croissante, la Commission de l'océan Indien a, non seulement, renforcé et multiplié ses partenariats mais a également accueilli **sept membres observateurs depuis 2016 à savoir la Chine, l'Union européenne, l'OIF, l'Ordre de Malte, l'Inde, le Japon et les Nations unies**.

Les activités de la COI couvrent aujourd'hui presque l'entièreté du spectre des **17 Objectifs de développement durable (ODD)**. Son **action diversifiée** se focalise plus particulièrement sur les défis de développement spécifiques aux îles, notamment en matière de résilience climatique, de réduction des risques de catastrophes, de promotion de l'économie bleue et circulaire ou encore de gestion durable des ressources et milieux naturels.

Parce que cette coopération "doit être sans limite", **la COI investit de nouveaux champs d'actions à la demande de ses Etats membres**. Cela a été le cas en santé avec la création du réseau SEGA - One Health, en sécurité maritime ou, demain, en faveur de la formation professionnelle et le développement des industries culturelles et créatives.

Pour animer une coopération aussi diverse, la COI bénéficie du **soutien actif d'une dizaine de partenaires** dont l'Union européenne, l'Agence française de développement, la Banque mondiale, le Japon, le Système des Nations unies ou encore la Francophonie.



LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





COMMISSION DE
L'Océan Indien

Nos remerciements à "Le Mauricien" pour avoir bienveillamment
partagé photos et articles d'archives de 1982.

L'INDIANOCÉANIE EN PARTAGE

